

**Document soumis à l'examen de l'éducation
postsecondaire**

par

**le Syndicat des employés de la fonction publique de
l'Ontario (SEFPO)**



Une stratégie pour l'éducation de qualité

Le 16 novembre 2004

Table des matières

Introduction	4
1. Tendances relevées	4
2. L'importance de l'enseignement supérieur	5
3. Accessibilité	5
4. Qualité	6
Comment mesure-t-on la qualité ?	6
La qualité dans les collèges	9
• Réduction du personnel scolaire et de soutien	9
• Fragmentation du travail	9
• Érosion des heures d'enseignement	10
• Heures fantômes	11
• Durée du semestre	11
• Réduction des heures	12
• Autres changements	12
• Coupures aux programmes et services nuisent à l'accès et à l'équité	13
• Charge de travail	14
La qualité dans les universités	14
5. Collaboration et intégration entre les collèges et les universités	15
6. Financement public	16
• Collèges et financement	16
• Universités et financement	17
• Autres frais	17
7. Reddition de compte qui laisse à désirer	18
8. Reddition de compte dans les collèges	18
• Conseils des gouverneurs	19
• Lignes directrices à l'intention des gouverneurs	19
• Le modèle de John Carver	19
• Liens au sein de la communauté	20
• Administration et décisions financières dans les collèges	20
• Un modèle consultatif	21
9. Reddition de comptes dans les universités	21
10. Autres questions	22
• Menaces de privatisation	22

Conclusion	23
Sommaire des recommandations du SEFPO	25
• Qualité	25
• Reddition de compte	25
• Financement	25
• Accessibilité	26

Une stratégie pour l'éducation de qualité

Introduction

Au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), nous apprécions l'occasion de présenter nos opinions à l'examen de l'éducation postsecondaire. Nous représentons plus de 100 000 membres dans le secteur public, dont environ 16 000 dans l'éducation postsecondaire.

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario vit des moments difficiles. Cette situation se reflète nettement dans les expériences quotidiennes de plus de 16 000 membres dans le secteur de l'éducation, témoins directs de la détérioration de nos collèges et universités. Ceux-ci incluent les membres du corps enseignant et du personnel de soutien des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie (notamment, les professeurs, les conseillers, les bibliothécaires, les secrétaires, les techniciens de services à l'enfance, le personnel de garde, les travailleurs à l'expédition et à la réception, les gardes de sécurité et bien d'autres). Ces membres représentent le personnel des CAAT au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le SEFPO représente aussi de nombreux employés de soutien dans plusieurs universités de l'Ontario.

En plus des 14 000 à 15 000 membres du SEFPO qui travaillent dans les collèges, au moins 16 000 autres enseignantes et enseignants et employés de soutien à temps partiel travaillent chaque jour aux côtés de nos membres à temps plein. Ces travailleurs n'ont toutefois pas le droit de négocier collectivement en vertu de la *Loi sur les négociations collectives dans les collèges* – un simulacre du droit du travail canadien actuel.

Le document de discussion de l'examen Rae souligne l'importance de l'enseignement supérieur en Ontario, ainsi que ses avantages sociaux, personnels et économiques. Il soulève un nombre de questions importantes liées au financement et à la structure du système. Toutefois, nous avons certaines préoccupations au SEFPO, qui, selon nous, doivent être prises en considération. Nous suivons les thèmes énoncés dans l'examen de M. Bob Rae.

1. Tendances relevées

Plus d'étudiantes et d'étudiants que jamais auparavant veulent poursuivre des études supérieures; en même temps, l'économie et la société exigent une population plus instruite. Comment les collèges, les universités et le gouvernement y répondent-ils?

Nous observons une baisse du niveau de la qualité de l'éducation et des services partout à travers le système. Le recours excessif aux employés à temps partiel est en partie à blâmer. Les infrastructures physiques (mises à part les

nouvelles œuvres d'art étincelantes de l'initiative *SuperCroissance*) ont besoin d'être renouvelées et améliorées. Les rapports étudiants-enseignant sont beaucoup trop élevés pour assurer une éducation de qualité – nos enfants ne reçoivent pas l'éducation qu'ils méritent. L'accessibilité est une question à aborder en priorité – nous avançons à reculons dans ce domaine.

La reddition de compte doit être restaurée dans l'ensemble du système; les décisions ne doivent pas être prises sans l'apport de la communauté et du personnel. « Financement public » ne doit pas devenir un terme à proscrire. Si l'appui du public pour l'enseignement supérieur bénéficie en grande partie à la classe moyenne, alors il faut mettre au défi l'accessibilité, plutôt que de transformer le système en un système financé par l'utilisateur.

L'éducation postsecondaire publique gratuite (comme en Suède ou à Cuba) est une solution de loin supérieure au régime de remboursement des prêts en fonction du revenu (comme en Australie). Pour que prévale une éducation de qualité, il est indispensable de redresser certaines de ces « tendances ».

2. L'Importance de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comporte des avantages importants et de grande portée pour l'ensemble de la société – le document de discussion souligne que, selon les meilleures estimations, le *taux de rendement social* de l'enseignement supérieur se situerait entre 7 et 10 %. Quel investissement! L'enseignement supérieur offre des avantages personnels considérables, c'est évident; toutefois, le « taux de rendement personnel réel net d'impôt » bénéficie également en bout de ligne à la société. Nous n'aimons pas cette tendance à penser que « l'individu qui tire des avantages d'une chose doit être prêt à payer pour en profiter ».

3. Accessibilité

L'inégalité démesurée qui règne en Ontario en ce qui concerne l'accès aux études supérieures n'est pas à démontrer. Le fait que les enfants des familles à faible revenu soient à moitié moins susceptibles d'aller à l'université que ceux des familles à revenu élevé est une mise en accusation de notre système. Dans le même ordre d'idées, si l'on songe au fait que seulement 7 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans disent détenir un diplôme universitaire et que juste 11 % des personnes handicapées en Ontario en détiennent un, on réalise vite qu'il reste encore beaucoup à faire pour redresser les iniquités en matière d'accessibilité. Les étudiantes et étudiants francophones ont leurs propres préoccupations – le manque de programmes en français, le coût du matériel traduit, etc. Les étudiants du Nord veulent s'assurer que des programmes sont offerts dans leurs collectivités; beaucoup d'entre eux n'ont pas les moyens de se rendre dans d'autres centres.

Comme nous l'avons mentionné, la capacité à payer pèse lourd dans la balance, tout comme les questions de proximité et de pertinence au patrimoine culturel des étudiants, et plus particulièrement en ce qui concerne les étudiantes et étudiants autochtones.

Nous estimons que la question d'accessibilité est cruciale, et nous avons besoin d'une stratégie immédiate pour permettre aux groupes désavantagés de profiter eux aussi d'un enseignement supérieur. Nous suivrons l'exemple des étudiantes et des étudiants sur cette question.

Nous nous joignons à la Fédération du travail de l'Ontario et ses syndicats affiliés pour demander l'élimination éventuelle des frais de scolarité pour tous les étudiants postsecondaires de l'Ontario.

4. Qualité

Comment mesure-t-on la qualité?

Jerry White, professeur à l'Université Western Ontario et auteur de *Voices from the Classroom* (série de documents de travail n° 22 du *Centre for Research on Work and Society* de l'Université York), l'a dit clairement :

« ... la mesure de la qualité [de l'enseignement] est une question extrêmement complexe... Pour mesurer la qualité, il faut se fier aux impressions, compréhensions et observations des personnes qui fournissent les programmes. » (*Voices from the Classroom*, page16).

Il cite deux études (1985 et 1995) conçues pour évaluer la qualité de l'enseignement dans les collèges communautaires. En 1985, le Comité d'étude de la charge d'enseignement a prêté oreille à des centaines d'enseignantes et enseignants des collèges de l'Ontario, qui avaient été sélectionnés au hasard. Le comité a rapporté que la majorité des personnes interrogées estimaient que la qualité de l'enseignement avait chuté entre 1980 et 1985, et ce, pour les raisons suivantes :

- a) Les inscriptions dans les collèges avaient augmenté au cours de la période de l'étude et les salles de classe débordaient d'étudiants.
- b) Pour accommoder plus d'étudiants dans les salles de classe, on n'avait pas fourni la formation nécessaire aux personnes en charge de l'équipement technique.
- c) En raison du plus grand nombre d'étudiants ayant besoin d'aide, on a également limité les consultations avec les enseignants.

- d) L'effectif accru a entraîné une réduction forcée de la quantité de devoirs et de tests, et le personnel enseignant s'est vu contraint de s'en remettre aux tests à choix multiples plutôt qu'à la formule des thèses et dissertations. Selon les enseignants, cette approche conduirait à des faiblesses en matière d'aptitudes à communiquer.

Ainsi, déjà en 1985, le personnel enseignant des collèges avait observé une érosion de la qualité de l'enseignement.

En 1996, le Comité consultatif sur l'orientation future de l'éducation postsecondaire (ministère de l'Éducation et de la Formation) a reçu des soumissions du public et a rencontré des groupes d'intérêt de tout l'Ontario. Ces rencontres lui ont permis de réaffirmer les résultats de l'étude précédente et d'observer que :

« ...sans changements considérables au niveau de l'évolution et de la dotation au sein du secteur [postsecondaire], la qualité de l'éducation et l'accessibilité continueront de décliner. »

Le sondage de Jerry White, qui s'adressait à 532 enseignantes et enseignants, était encore plus rigoureux. Ses conclusions sont présentées dans le tableau qui suit.

Question	Pourcentage de réponses
Augmentation de l'effectif	Plus de 78 % des répondants ont indiqué que l'effectif des classes avait augmenté 47,4 % ont mentionné une augmentation de plus de 20 %
Augmentation du nombre d'étudiants par enseignant	46,7 % ont signalé une augmentation supérieure à 20 %
Conséquences d'un effectif accru	85,9 % ont indiqué que la qualité de l'éducation avait baissé en raison de l'effectif accru
Temps de contact avec les étudiants en dehors de la salle de classe	56,5 % ont signalé une baisse du temps de contact avec les étudiants
Changements apportés au nombre de semaines d'enseignement	71 % des répondants ont indiqué que la qualité du programme était affectée par ces changements

Élimination des cours et impact sur la qualité	Près de 73 % des répondants ont indiqué que les modifications apportées au programme d'études nuisaient à leur programme de cours
Effet du matériel autodidacte sur la qualité du programme	Parmi les personnes concernées, 61 % estimaient que l'auto-apprentissage nuisait à la qualité de leur programme
Changements au niveau de la charge de travail d'une semaine moyenne	88 % des enseignants ont signalé une augmentation de la charge de travail d'une semaine moyenne
Niveau de stress	78 % des enseignants ont signalé que leur niveau de stress avait augmenté au cours des cinq dernières années
Moral dans les collèges	Plus de 86 % des répondants ont signalé une baisse de moral dans leur collège au cours des cinq dernières années
Moins d'enseignants à temps plein	Près de 81 % des personnes interrogées ont signalé que la pratique d'embaucher moins de personnel enseignant à temps plein avait un impact négatif sur la qualité de l'enseignement dans leur collège
Changements au niveau de la qualité de l'enseignement	68,4 % des personnes interrogées estimaient que la qualité de l'enseignement avait en général baissé au cours des cinq dernières années

La qualité dans les collèges

Nous avons été témoins au cours de cette décennie d'une grave érosion de la qualité de l'enseignement dans les collèges communautaires de l'Ontario. Les coupures budgétaires soutenues ont contribué à ce déclin, qui s'est manifesté de nombreuses façons.

Réduction du personnel scolaire et de soutien

Entre 1987 et 2002, le nombre d'enseignants a baissé d'au moins 23 %, alors que le nombre total d'étudiants augmentait de 43 % (selon l'ACAATO). Au SEFPO, nous croyons que ces chiffres sont loin de la vérité, qu'ils sont en fait trop bas. De même, la compression des effectifs au niveau des conseillers et des bibliothécaires contribueraient à faire augmenter ce pourcentage.

Le nombre de personnel de soutien a augmenté de moins de 1 % alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 43 % (de 1987 à 2002).

Fragmentation du travail

On a beaucoup trop souvent recours à des employés à temps partiel (personnel enseignant et personnel de soutien). Les employés à temps partiel dans les collèges sont plus nombreux que les travailleurs à temps plein. Selon les chiffres actuels, on compte 16 000 travailleurs à temps partiel et 14 000 à temps plein dans les collèges.

Les travailleurs à temps partiel, les chargés de cours à charge partielle et les employés de session font le travail du personnel enseignant à temps plein. Certains enseignants à temps partiel ne gagnent environ que 25 à 30 cents par dollar versé à un enseignant à temps plein; de plus, ils ne bénéficient d'aucune couverture sociale et n'ont pas de sécurité d'emploi. Des postes à temps partiel sont comblés par des employés sous-qualifiés. Ces personnes sont plus souvent victimes d'abus, leurs droits ne sont pas toujours respectés, etc., et ce, tout simplement parce qu'ils n'ont pas les mêmes pouvoirs de négociation que les employés à temps plein. Il est triste que dans un grand centre comme Toronto, on puisse penser que :

« S'il vous arrive de vous trouver dans les couloirs du collège au début de septembre, vous serez embauché sur-le-champ! » (Professeur à Toronto)

Les travailleurs à temps partiel, qui sont exclus de la *Loi sur les négociations collectives dans les collèges*, n'ont pas accès au perfectionnement professionnel négocié, ne bénéficient pas d'une formule de charge de travail qui les protégerait contre l'exploitation, etc.

Les travailleurs à temps partiel qui occupent des postes de soutien (qui travaillent 24 heures ou moins par semaine) sont exploités de la même façon.

Les recommandations de l'étude parrainée par le DRHC en 2000 (*Human Resource Requirements for Ontario Colleges of Applied Arts and Technology – ACAATO et DRHC, 2000*) incluaient l'engagement à «...**soutenir les programmes d'encadrement... développer des initiatives conjointes de recrutement qui... permettent de réaliser des économies... sont fondées sur une formule de financement équitable... tiennent compte des stratégies publicitaires et de recrutement non traditionnelles... appuient la diversité dans les pratiques d'embauche...** » Qu'en est-il advenu de ces recommandations?

Érosion des heures d'enseignement

L'érosion des heures d'enseignement dans les collèges s'est traduite par une réduction de 25 % des heures de cours et de 12 % du nombre de semaines par semestre.

Dans de nombreux programmes collégiaux, les heures d'enseignement ont passé de 24 à 18. Dans certains cas, elles ont passé de 27 à 18 heures.

Dans l'ensemble, le nombre d'heures d'enseignement a baissé de manière significative. Mis à part les programmes comme les soins infirmiers (et d'autres programmes pour lesquels des organismes externes déterminent les heures), la plupart des programmes ont connu une baisse du nombre total d'heures d'environ 25 %. Ceci en plus de la réduction de 12 % du nombre de semaines par semestre.

En raison de l'augmentation globale de l'effectif des classes, les activités pratiques ont été remplacées par des cours magistraux, même lorsque ces derniers ne conviennent pas du tout au contexte.

Le rapport étudiants-enseignant a augmenté. Selon l'étude de 2001 du DRHC et de l'ACAATO sur les exigences en matière de ressources humaines dans les collèges de l'Ontario, le rapport étudiants-enseignant était alors estimé à 1:22. D'autres études sont nécessaires pour établir quel est ce rapport dans les

collèges aujourd'hui. Un rapport trop élevé se traduit souvent par l'inaptitude à déceler les problèmes de conservation du personnel suffisamment tôt pour pouvoir les résoudre. Ces rapports élevés affectent tout particulièrement les étudiants des cours d'anglais ou de français langue seconde et les étudiants en difficulté, mais aussi les étudiants qui présentent un handicap, ceux qui sont parents seuls et les étudiantes et étudiants autochtones.

« Heures fantômes »

Les étudiants paient pour des heures d'enseignement qui n'existent pas. Ce qui veut dire que les dollars investis dans les salles de classe par la province ne sont pas dépensés dans les salles de classe. Voici quelques exemples :

Augmentation de l'auto-apprentissage, où les étudiants paient pour quatre heures, mais ne reçoivent en fait que trois heures d'enseignement.

Les « heures fantômes » sont des heures pendant lesquelles les étudiants sont censés se rencontrer sans chargé de cours ou pendant lesquelles seul un moniteur de laboratoire est présent pour superviser les activités dans un laboratoire ou un milieu semblable.

On compte de plus en plus d'heures de pratique et de laboratoire non supervisées. Le travail autrefois appelé « devoirs » est désormais intégré au calendrier des cours pour masquer la réduction des heures d'enseignement.

Durée du semestre

La quantité d'enseignement donnée aux étudiants a baissé, tout comme la durée du semestre et le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires.

La majorité des programmes ont passé de 16 semaines à 14 semaines (une baisse de 12 %), ce qui rend extrêmement difficile pour le personnel enseignant d'assurer une qualité d'éducation décente.

Réduction des heures

Dans certaines matières cruciales, comme le français et l'anglais, le nombre d'heures par semaine a été réduit de 4 ou 5 heures à 2 ou 3 heures. Par exemple, le cours d'anglais 101 au Collège Fanshawe a passé de 5 heures à 4 heures à 3 heures et, aujourd'hui, à 2 heures par semaine d'enseignement en classe et une heure à l'ordinateur.

Autres changements

Avec un effectif de classe toujours croissant, on s'éloigne de plus en plus de l'enseignement appliqué, la raison principale du succès soutenu des collèges jusqu'à ce jour.

On profite de plus en plus souvent du personnel de soutien, en lui confiant les tâches du personnel enseignant. Le personnel de soutien est affecté aux laboratoires, et bien qu'on souligne clairement qu'ils ne sont pas censés « enseigner », ils n'ont souvent pas le choix de le faire. On ne prend pas non plus en considération le temps de préparation dont ils ont besoin pour le faire et ils n'ont pas accès au perfectionnement professionnel. Ce genre de situation ne favorise absolument pas le respect mutuel à l'intérieur des collèges.

Pour économiser de l'argent, on privilégie des méthodes d'évaluation tout à fait inadéquates. Dans certaines circonstances, la direction des collèges stipule que 40 % de l'évaluation doit consister en tests à choix multiples – une décision qui est financièrement plutôt que pédagogiquement dictée.

Les coupures aux programmes et services nuisent à l'accès et à l'équité

La qualité des divers programmes a largement souffert depuis que certains services, tels que la garde d'enfants sur place, ont été annulés. L'annulation des services de garde d'enfants sur place ne favorise pas les programmes d'éducation de la petite enfance. En effet, les centres sur place servent d'outils d'apprentissage précieux aux futurs éducateurs de la petite enfance et fournissent un service extrêmement souhaitable aux étudiants comme au personnel.

Les contributions exagérément élevées qu'exigent les collèges pour couvrir leurs frais généraux ont donné lieu à des décisions discutables en ce qui concerne les programmes. En dépit de leur valeur pour la communauté et pour l'économie en général, certains programmes ont été éliminés parce qu'ils ne satisfaisaient pas le pourcentage exigé en matière de contributions. Alors qu'autrefois on se contentait de 5 %, la contribution est aujourd'hui de 20 % ou plus. On est ainsi obligé d'annuler les programmes qui ne permettent pas de réaliser cet objectif, forçant les étudiants à faire des choix moins appropriés, à s'inscrire dans un autre collège ou à s'éloigner de leur domicile familial. Les programmes destinés aux étudiants ayant un retard de développement, les programmes tels que « Introduction de la femme à la technologie et aux métiers » et « Études de la main-d'œuvre », sont peut-être très utiles, mais on ne peut guère tirer de profits des personnes qui les suivent!

On a réduit le nombre de conseillers et de bibliothécaires dans le système, nuisant à certains services autrefois offerts dans tous les collèges. On observe aussi une hausse du nombre d'étudiants en difficulté dans les collèges, qui leur offrent désormais plus de possibilités. En même temps, les collèges coupent sur les services de counseling. Les conseillers doivent donc s'occuper d'un nombre plus élevé d'étudiantes et d'étudiants.

On compte de moins en moins de bibliothécaires. Résultat : l'expertise professionnelle nécessaire aux étudiants dans ce domaine et à l'approvisionnement adéquat des bibliothèques collégiales se dissipe. Dans certains cas, on a confié au registraire ou à un autre membre du personnel de soutien la tâche d'approvisionner la bibliothèque. Dans l'ensemble des collèges, le nombre de bibliothécaires a passé de 55 à 30, et certains collèges ne sont même pas dotés d'un bibliothécaire qualifié!

La perte du mandat des collèges. Il ne faut pas oublier que les collèges n'ont jamais prétendu vouloir devenir des universités de deuxième niveau. Les collèges sont des établissements d'apprentissage « appliqué ». Avec des effectifs de classe toujours croissants, des termes tels que « apprentissage appliqué » et « formation pratique » perdent toute leur raison d'être.

Charge de travail

À l'heure actuelle, le personnel scolaire des collèges connaît une charge de travail extrêmement lourde. De nombreux enseignants quittent le système collégial parce qu'ils croient que le système est en train d'être restructuré pour l'enseignement des cours d'une façon qui nuit à la qualité de l'éducation postsecondaire.

La qualité dans les universités

Nos membres qui travaillent dans les universités font principalement partie du personnel de soutien. On ne mentionne nulle part l'importance du personnel de soutien dans le fonctionnement des universités. Dans l'aperçu de l'éducation postsecondaire, on prévoit avoir besoin de nouveaux professeurs dans les universités ontariennes au cours des six prochaines années. Toutefois, aucune mention n'est faite du personnel de soutien. Nous exigeons donc ce qui suit :

Chaque fois qu'on embauche des administrateurs ou des enseignants, on doit embaucher un nombre correspondant d'employés de soutien, y compris personnel de bureau, personnel de soutien technique, personnel de garde et personnel d'entretien.

Nous estimons que le rapport dans les universités devrait être d'un employé de soutien par professeur embauché. Chaque groupe d'employés est aussi important que l'autre au bon fonctionnement des universités. Sans ce type de codépendance et cette coopération, la qualité souffre énormément.

L'embauche d'un plus grand nombre d'employés de soutien à temps plein réduit la pression sur les employés déjà au nombre du personnel à temps plein. Sans le personnel à temps plein nécessaire, on fait face à une augmentation des heures supplémentaires et au stress accru des employés. Il est à noter aussi qu'une partie de plus en plus importante de la charge de travail du personnel de soutien finit souvent par être confiée au personnel enseignant.

La qualité est notre souci numéro un. Le financement ne suffit pas à garantir la qualité de l'éducation. Nous devons nous assurer que le système soit redevable envers le public.

Collaboration et intégration entre les collèges et les universités

Les questions de spécialisation, de coordination et de collaboration à l'intérieur des établissements et entre ceux-ci doivent être examinées avec soin.

Il peut être avantageux pour les étudiants de combiner certains programmes universitaires et collégiaux. Toutefois, il est essentiel d'établir des garanties pour que ces programmes mixtes ne se transforment pas en de simples vaches à lait pour les collèges et les universités. Par exemple, lorsque le programme de soins infirmiers a passé d'un programme de 3 à 4 ans (2 années au collège et 2 années à l'université), les quatre années entraînent dans les droits de scolarité universitaire, restreignant ainsi l'accès et excluant de nombreuses femmes de ces programmes.

Les programmes combinés université/collège menant à un grade ont canalisé les fonds d'autres programmes existants, et ce, parce que les collèges n'ont pas reçu de nouveaux fonds pour leurs programmes menant à un grade. Les membres du personnel enseignant des CAAT craignent également qu'on mette à la porte les enseignants des collèges qui ne possèdent ni doctorat ni maîtrise.

Le SEFPO exprime des inquiétudes à l'égard de l'éventualité d'une spécialisation et d'une « différenciation » des universités. Si chaque université se spécialise dans un domaine particulier, on risque de limiter la créativité et la souplesse de pouvoir offrir des programmes nouveaux et novateurs. Déjà à Ryerson, certains programmes ont été « saignés à blanc » (selon un membre de cet établissement) aux dépens d'autres programmes. Par exemple, des programmes comme le journalisme, les arts de la radio et de la télévision, etc., qui sont depuis longtemps bien financés, ont subi des coupures – et une grande partie de ce soutien est dirigée vers des programmes de gestion et de génie, aux dépens des autres.

En offrant des programmes spécialisés dans seulement une ou deux universités, on oblige davantage d'étudiants à vivre loin de chez eux, ce qui contribue à des besoins accrus en matière d'aide financière et à un plus gros fardeau de dettes à long terme.

6. Financement public

Les énoncés suivants sur le financement public de l'enseignement supérieur n'ont pas de quoi nous réjouir :

- **«...l'infrastructure doit atteindre un équilibre juste et raisonnable entre les sources de financement publiques et privées. En se fiant exagérément au deniers du contribuable, on rend l'enseignement supérieur vulnérable aux baisses de financement dues aux changements politiques et à des besoins fiscaux concurrents, comme les soins de santé. »**
- **« La plupart des fonds provinciaux réservés à l'enseignement supérieur consistent en subventions d'exploitation à des établissements qui favorisent souvent les enfants des familles à revenu élevé, les plus susceptibles de fréquenter l'université. »**

Partout dans son document de discussion, M. Bob Rae démontre l'importance de l'éducation pour l'économie, la société et l'individu. Ses commentaires semblent toutefois attaquer de front le soutien public de l'enseignement public.

Tout d'abord, ce n'est pas parce que l'enseignement supérieur est plus vulnérable aux baisses de financement résultant des changements politiques ou de besoins fiscaux concurrents que le gouvernement, quel qu'il soit, peut tourner le dos à sa responsabilité en matière de financement public. L'engagement à soutenir l'enseignement supérieur est définitivement une décision politique et, vu la crise actuelle, le gouvernement présent se doit d'augmenter considérablement sa part.

Dans le deuxième énoncé, on semble blâmer le financement public pour l'accès inéquitable au système d'éducation postsecondaire! Les étudiantes et étudiants des familles à plus faible revenu seraient définitivement plus enclins à fréquenter nos universités si les droits de scolarité étaient gratuits!

Ces remarques semblent représenter une tentative délibérée d'encourager les citoyens à ne pas appuyer le financement public de l'éducation publique – et laissent à penser que les individus devraient payer ou tout au moins « payer leur part ». Nous élaborerons une réponse plus détaillée sur cette opinion du financement public plus tard au cours de l'examen.

Collèges et financement

Pour le moment, ce sont les étudiantes et les étudiants qui portent le fardeau en Ontario. En 1991/1992, les droits de scolarité étaient fixés à 22 % du revenu d'exploitation. En 2000/2001, ils avaient passé à 41 % de ce revenu.

Les transferts fédéraux ont baissé de près d'un tiers depuis 1994/1995.

Les subventions du gouvernement provincial sont tombées à moins de 40 % des recettes globales pour l'enseignement supérieur.

L'ACAATO (Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario) a rapporté un manque à gagner de 80 millions de dollars en fonds d'exploitation pour l'Ontario en 2004/2005 et estime qu'on aura besoin de 362 millions de dollars supplémentaires d'ici à 2007, dès le budget provincial 2005 (communiqué de presse de l'ACAATO).

Universités et financement

Le budget des universités ontariennes a souffert d'une perte globale d'environ 1,8 milliard de dollars sous le gouvernement conservateur de l'Ontario (chiffres de la FTO).

Comme Bob Rae l'a déclaré, les subventions provinciales sont basses, les droits de scolarité sont élevés. Les droits de scolarité ne devraient pas être à la charge des étudiantes et étudiants qui fréquentent nos établissements. Ici, notre opinion diffère de l'opinion des administrateurs des universités, qui luttent contre le gel des droits de scolarité annoncé par le gouvernement libéral.

Dans le climat financier actuel, les universités se transforment en établissements où seule l'élite peut envoyer ses enfants. Le mécanisme de financement actuel ne permet pas aux familles de la classe ouvrière, de couleur, d'immigrants et de réfugiés plus pauvres de bénéficier d'un accès équitable à nos établissements d'enseignement supérieur.

Autres « frais »

Il est essentiel que le gouvernement au pouvoir s'oppose aux frais en ébullition postés à la rubrique « frais accessoires » (apparemment plus de 950 \$ par année dans un établissement). Dans de nombreux établissements, le gel des droits de scolarité n'a fait qu'ouvrir la porte à une augmentation des frais accessoires et autres frais.

De toute évidence, il est temps que notre gouvernement injecte des fonds pour soutenir l'enseignement postsecondaire public et pour améliorer la qualité de l'éducation, l'accessibilité et la reddition de compte dans le système. En même temps, ce gouvernement devrait continuer d'imposer le gel des droits de scolarité, réglementer et réduire les droits de scolarité et, éventuellement, songer à éliminer ces frais pour les étudiantes et les étudiants de l'Ontario, comme la Suède et Cuba l'ont fait.

7. Une reddition de compte qui laisse à désirer

Qu'importe le montant d'argent injecté dans le système d'éducation supérieure aujourd'hui, si l'on ne commence pas à tenir nos établissements financés par les deniers des contribuables responsables devant le public de leurs décisions en matière de dépenses, le système ne parviendra pas à répondre à nos attentes.

Même si le document de discussion déclare qu'il « existe actuellement en Ontario un certain nombre de structures et de mécanismes qui favorisent la bonne gestion et la reddition de compte » (page 31) au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, le mécanisme de reddition de comptes courant comporte des lacunes considérables.

8. Reddition de compte dans les collèges

Désormais plus autonomes, les présidents des collèges jouissent d'un plus grand pouvoir de contrôle, et ils en abusent.

Les présidents des collèges sont aujourd'hui les sollicitateurs de fonds les mieux rémunérés de la province. Ils ne visent plus à l'excellence. Occupés à solliciter des dons de bienfaisance et les deniers du contribuable, ils ont de moins en moins de temps à consacrer aux étudiants et à la gestion de leurs collèges.

Sous le gouvernement conservateur de l'Ontario, les changements apportés à la charte des collèges signifiaient que même si les conseils individuels jouissaient désormais d'une plus grande autonomie, en vérité, cette autonomie avait été accordée aux premiers dirigeants, soit les présidents des collèges.

Conseils des gouverneurs

À travers l'histoire, dans les collèges communautaires de l'Ontario, chaque collège avait un conseil nommé et les nominations étaient la responsabilité d'un organe appelé le Conseil des affaires collégiales. Après un rapport de Walter Pitman, en 1986, le gouvernement Peterson a ajouté quatre gouverneurs à élire à l'interne dans chaque collège aux 12 gouverneurs nommés de l'extérieur. Les gouverneurs internes représentaient le personnel enseignant, le personnel de soutien, les étudiantes et étudiants, et le personnel administratif. Le président du collège, membre d'office du conseil, portait le nombre total des membres du conseil à 17.

Le conseil des gouverneurs exerçait alors un contrôle considérable, ses activités tournaient autour du budget, et il participait aux discussions lorsqu'il s'agissait de réexaminer certains programmes. Tout cela a bien changé et ces changements se reflètent dans ce qui suit :

Lignes directrices à l'intention des gouverneurs

On a aidé les gouverneurs dans l'exécution de leurs tâches en publiant un document de lignes directrices à leur intention. La version originale de ce document, publiée en 1972, a été mise à jour en 1983 et à nouveau dans les années quatre-vingt-dix. Ce document a été publié en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Formation, l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, et le Conseil ontarien des affaires collégiales.

Le modèle de John Carver

Au milieu des années quatre-vingt-dix, de nombreux conseils de collèges ont abandonné ces lignes directrices au profit d'un modèle d'administration fondé sur l'approche d'un auteur américain du nom de John Carver. Ce changement a donné lieu aux résultats suivants :

- Les présidents des collèges se sont retrouvés avec plus d'autorité et de pouvoir.
- L'information des collèges et de la communauté est filtrée (p. ex., les rapports du comité consultatif) avant qu'elle ne parvienne aux mains des membres du conseil.
- Le conseil n'examine plus de si près le budget du collège.
- Les présidents et administrateurs supérieurs ont obtenu des augmentations salariales exorbitantes.
- La communauté et le personnel des collèges n'ont plus autant d'influence sur les décisions du conseil.

- Le système collégial est plus fermé (p. ex., le président actuel du Collège Fanshawe a obtenu son poste par le conseil, qui n'a jamais annoncé publiquement l'emploi).

Liens au sein de la communauté

La communauté était autrefois considérée comme une source d'information pour guider l'élaboration et la révision des programmes. La communauté est aujourd'hui considérée comme une source d'apport financier. Les comités consultatifs relevaient autrefois directement du conseil des gouverneurs. Ils relèvent aujourd'hui de l'administration – lorsqu'ils se rencontrent!

Dans le même ordre d'idées, on a atténué les problèmes d'équité et de diversité. On a prêté peu d'attention ou pas d'attention du tout aux pratiques d'embauche en général. Alors qu'autrefois des lignes directrices strictes régissaient l'embauche des membres du conseil, pour assurer que le conseil reflète la collectivité desservie par le collège, ces questions ne sont plus prises en compte aujourd'hui.

Alors qu'autrefois tous les collèges étaient dotés de gouverneurs du travail, nommés par la Fédération du travail de l'Ontario pour chaque conseil, cette exigence a été éliminée par le gouvernement conservateur de l'Ontario.

Administration et décisions financières dans les collèges

Les modifications apportées à la structure de l'autorité ont donné lieu à une augmentation considérable de la contribution aux frais généraux, soit de 5 à 10 % à quelque 30 % dans la plupart des programmes. On parle même de 45 % dans certains cas. Ces augmentations ont contribué à une baisse de la qualité.

Les membres de la direction se sont accordés des augmentations salariales excédant de loin les moyennes pour le milieu de travail ou des cadres à la fonction publique. Ils ont de plus en plus souvent recours aux services de conseillers et embauchent les gestionnaires en proportion plus élevée que les membres des groupes d'employés de première ligne.

Les gouverneurs internes du conseil ne participent plus à l'évaluation des présidents. Nous recommandons des changements au niveau des structures de l'autorité afin que les gouverneurs à l'interne jouent le rôle que leur avait confié le gouvernement libéral précédent.

Pour assurer un système de l'autorité plus ouvert, redevable et axé sur la communauté, il faut mettre à jour les lignes directrices à l'intention des gouverneurs et en imposer l'utilisation.

Nous avons toujours exigé des gouvernements ontariens qu'ils accordent des fonds supplémentaires aux collèges. Toutefois, il est essentiel de réaliser que les fonds ne suffisent pas à réparer le système. Les fonds accordés doivent être assujettis aux principes de la qualité et de la reddition de compte.

Un modèle consultatif

Il est temps de retourner à un modèle collégial d'exploitation dans le système d'éducation postsecondaire. Par exemple, avec les gouvernements libéraux précédents, les syndicats des collèges étaient souvent invités à participer à l'évaluation des programmes, à siéger à des comités et à contribuer à des exercices importants de visualisation de l'avenir, comme Vision 2000. Les conservateurs de l'Ontario se sont isolés des travailleurs de première ligne et ont ignoré leurs préoccupations, exacerbant une relation déjà bien mal en point. Le gouvernement doit s'engager à l'égard d'une participation accrue des travailleurs de première ligne dans les collèges et les universités.

9. Reddition de compte dans les universités

En 2001, l'auditeur provincial a remarqué que le financement des universités n'était pas relié aux objectifs spécifiques du gouvernement en matière d'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la reddition de compte, la façon dont les universités dépensent les fonds qu'elles reçoivent est un sujet de grande préoccupation auprès de nos membres. Il est essentiel que les universités déclarent dans le cadre de l'examen global comment elles dépensent ces fonds. Par exemple, l'Université Ryerson tient à avoir un édifice d'affaires sur la rue Bay, mais est-ce vraiment le meilleur usage d'une partie substantielle des fonds détenus par l'université?

En revanche, les universités ont été influencées par les directives de certains gouvernements. En 2003, le Centre canadien de politiques alternatives a mis en lumière la façon dont les conservateurs de l'Ontario s'étaient efforcés de rapprocher la culture universitaire du programme de développement économique du gouvernement.

« Le gouvernement s'est servi du financement ciblé pour imposer le concept de la formation professionnelle au sein des universités et détourner celles-ci du concept d'études supérieures offrant aux étudiants la capacité de penser de façon critique et d'acquérir des connaissances générales, précieuses tant du point de vue économique que social. » (*Missing Pieces IV*, mai 2003, p. 61)

Bien que les universités soient dotées de conseils de gouverneurs responsables de l'administration et de la gestion, un financement universitaire trop étroitement rattaché à des intérêts corporatifs et aux « influences du marché » peut fausser le but éducatif et saper la liberté académique.

Les décisions prises ces dernières années dans les universités en matière de dépenses ont également faussé les structures des établissements. La collecte de fonds est devenue une quasi-institution dans chaque institution. Pour que les universités puissent recueillir les fonds dont elles ont besoin pour survivre, elles doivent désormais créer une nouvelle infrastructure pour cette activité, une nouvelle bureaucratie pour conduire les campagnes de collecte de fonds. Le processus d'embauche est bouleversé. Par exemple, lorsqu'on recrute des chaires de programmes, on doit désormais s'intéresser de près à leurs connexions dans le milieu des affaires. Plus on consacre de temps et d'énergie à cette activité et plus on prive les étudiantes et les étudiants du soutien dont ils ont besoin.

La question d'administration et de reddition de compte à travers le système mérite une attention immédiate.

10. Autres questions :

Menaces de privatisation

En raison du manque de fonds nécessaires à une éducation de qualité, l'influence des sociétés est plus importante que jamais dans les collèges et universités. Les collèges se sont toujours fiés au solide soutien des entreprises locales pour les aspects pratiques de leurs programmes. De plus, au cours des dernières années, on a observé un glissement progressif du contrôle vers le secteur privé. L'initiative SuperCroissance mise sur pied par

les conservateurs de l'Ontario en 2000 visait à encourager les universités et collèges à faire davantage confiance au financement du secteur privé. Le gouvernement de l'Ontario s'était engagé à contribuer un peu plus de 981 millions de dollars aux projets d'infrastructure dans les collèges et universités de l'Ontario, mais ce montant représentait moins de la moitié de ce qui était nécessaire pour mener à bien les projets de l'initiative SuperCroissance. Le programme avait été conçu comme suit :

« La Société SuperCroissance de l'Ontario travaille en collaboration avec des partenaires du secteur public et privé en vue d'établir des priorités et de créer des propositions novatrices d'investissement de capitaux, de privatisation et de commercialisation afin de répondre aux besoins croissants de la province en matière d'infrastructures. »

Ces projets d'infrastructure sont devenus un autre exemple de partenariats public-privé (P3), ou comme certains pourraient le dire, des subventions publiques pour le bénéfice des sociétés.

Dans le même ordre d'idées, des services privatisés tels que les débits de restauration, les librairies, les gardes de sécurité et les autres services en sous-traitance ont remplacé les services autrefois entre les mains de certains collèges. Bien qu'une partie des profits retournent dans les poches des collèges, ces opérations contribuent à de substantiels profits pour les sociétés privées.

Le problème est grave lorsque les fonds de formation du gouvernement sont canalisés dans les poches de sociétés privées et de conseillers privés plutôt que dans celles du système public.

Conclusion

Le SEFPO craint que les gouvernements tentent par tous les moyens de se dégager de leur responsabilité à l'égard de l'éducation; en le faisant, ils contribuent au déclin de la qualité de l'éducation. En imposant le fardeau aux étudiants, on exacerbe les problèmes d'équité. Qui peut déboursier 7 000 \$ pour un programme d'hygiène dentaire ou les 11 000 \$ que le Collège Sheridan exige pour son programme d'animation? Où trouvera-t-on les 20 000 \$ que l'Université de Toronto demande pour son programme de MBA? Qui a les moyens de payer les frais « accessoires » et le coût du « matériel additionnel » (p. ex., au Collège Fanshawe, la première année du programme Art et industrie de la musique coûte 3 155 \$, en plus du coût du « matériel additionnel », soit 2 723 \$!!).

Si l'on confie l'éducation au secteur privé, les sociétés établiront le programme d'études. Dans le même ordre d'idées, si l'on permet aux collèges privés de pousser comme des champignons partout à travers la province, il ne faut pas détourner les deniers des contribuables pour soutenir ces établissements. Nous avons clairement besoin de solutions axées sur un financement public accru de l'éducation publique, et nous attendons avec impatience le débat sur la façon dont nous le ferons, afin de restaurer la qualité au moins aux niveaux du début des années 1990.

Nos membres qui travaillent dans les collèges et universités partout dans la province sont très fiers du travail qu'ils font au nom de l'éducation postsecondaire. Nous continuons à faire ce que nous devons faire pour assurer la faisabilité du système collégial. Le gouvernement doit s'engager dès aujourd'hui à revitaliser un système d'éducation postsecondaire abordable, accessible et de qualité supérieure pour répondre aux besoins de tous les Ontariens et Ontariennes.

Sommaire des recommandations du SEFPO

Qualité :

- Changer la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* (LNCC) afin de permettre aux employés à temps partiel et de session de bénéficier des droits de négociation collective.
- Restaurer les niveaux de dotation en personnel pouvant améliorer la qualité de l'éducation dans les universités et collèges – et ces niveaux doivent s'appliquer également au personnel scolaire et au personnel de soutien.
- Restaurer le nombre d'heures d'enseignement et établir une norme provinciale.
- Restaurer les services d'enseignement avec mesures correctives.
- Établir des bibliothèques dotées de fonds suffisants afin d'élaborer les collections et les niveaux de dotation en personnel appropriés qui correspondent aux programmes d'études offerts dans les collèges.
- Restaurer le nombre d'étudiants par rapport aux conseillers et assurer que la consultation relatives aux besoins spéciaux soit suffisante dans chaque collège.
- Exiger que la partie de la formation en apprentissage soit effectuée dans les collèges.
- Assurer la participation des représentants du personnel scolaire dans tous les organes de préparation des décisions relatives aux collèges.

Reddition de compte :

- Mettre tous les dossiers financiers à la disposition du grand public.
- Changer la Loi sur l'accès à l'information pour qu'elle s'applique également aux universités.
- Demander au vérificateur provincial de mener « une vérification pour la valeur » une fois par an.
- Établir un conseil de l'éducation postsecondaire selon le principe de comités afin d'assurer la balance des pouvoirs entre les collèges et les universités et entre les travailleurs et les directeurs.

Financement :

- Assurer suffisamment de financement afin de restaurer la qualité de l'éducation.
- Élaborer des mesures de protection afin de restaurer les lignes directrices relatives aux contributions dans les collèges.
- Assurer du financement à l'apprentissage, le recyclage et l'enseignement relatif à l'alphabétisation.
- Établir le financement différentiel pour les régions rurales et les collèges francophones.

- Assurer du financement suffisant au renouvellement de l'équipement nécessaire.
- Régler le problème de l'entretien différé dans les universités et collèges.

Accessibilité :

- Établir un institut avec le mandat d'évaluer l'équivalence entre les collèges et les universités ainsi que les diplômes d'études obtenus à l'extérieur du Canada.
- Bâtir un système de qualité afin d'assurer que l'accessibilité des groupes désignés vaut les sacrifices additionnels qu'ils doivent faire.
- Refuser le régime de remboursement des prêts en fonction du revenu qui a été pris en considération.
- Reconnaître les avantages de l'éducation postsecondaire dans la province et élaborer un système de subventions et de prêts pour refléter cette réalité.
- Comme la Fédération du travail de l'Ontario, nous appuyons l'élimination éventuelle des frais de scolarité.